

Conseil Municipal du 24 mai 2018

Compte-rendu

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 16 mai 2018 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Adjoints, M. CHARBONNIER, M. DRAPIER, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. STANIO, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme HUCHET (par Mme BRENON), Adjointe – Mme COURTIAL (par M. BRIGAUD), Adjointe – M. BAJAUD (par M. JACOB), Conseiller Municipal – Mme BERNARDIN (par M. CENARD), Conseillère Municipale - Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale

Excusés : M. FERREIRA - Mmes LACROIX, ALFANO, M. PAILHAREY, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme GRIVOT, Conseillère Municipale

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures et procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Mme la Maire informe que Mme GOULINET a souhaité mettre fin à son mandat d'élue municipale et donne lecture de sa lettre de démission. La date effective de la démission est le 18 mai 2018. M. Alexis MEYER, suivant sur la liste « Rassemblement Démocratique Bourbonnien », sera installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal lors de la prochaine séance. Toutefois, après vérification qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre sa fonction de Directeur de l'Office de Tourisme et du Thermalisme et celle de Conseiller Municipal, il ne devra prendre part à aucun vote et aucun débat, relatifs à l'Office de Tourisme et du Thermalisme. De plus, il ne pourra pas remplacer Mme GOULINET au Conseil d'Administration de cette association.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2018

Mme la Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2018.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Mme GRIVOT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

05/04/18	006	Attribution du marché « ressource en eau potable » - travaux de réalisation de 3 forages
11/04/18	007	Attribution du marché de raccordement du réseau d'assainissement du secteur du Grand Sornat à la station d'épuration

11/04/18	008	Attribution du marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, de vidéo-protection et des illuminations festives
02/05/18	009	Attribution du marché de travaux d'aménagement d'un marché couvert dans les locaux 2 rue du Docteur Pain
22/05/18	010	Etude sur la mise en valeur des collections patrimoniales en lien avec l'offre touristique

Mme la Maire présente les décisions :

Décision 006

Mme la Maire indique que cette décision est relative à l'attribution du marché « ressource en eau potable » et à la réalisation de 3 forages, pour un montant du marché de 105 000 €HT, à l'entreprise SONDALP de Lentilly (69).

Elle effectue une rétrospective des dates importantes de cette procédure qui font suite l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015. Le début des travaux est fixé à mi-juin pour une durée approximative de 3 mois.

Décision 007

Mme la Maire précise qu'il s'agit de l'attribution du marché de raccordement du réseau d'assainissement du secteur du Grand Sornat à la station d'épuration. Le lot 1 « assainissement » est attribué au groupement TMD/Bourgeon de Bourbon-Lancy pour un montant de 137 766 €HT. Le lot 2 « poste de refoulement » est attribué à l'entreprise THIVENT de La Chapelle-sous-Dun (71) pour un montant de 69 475,94 €HT. Les travaux devraient se dérouler fin juin, courant juillet.

Décision 008

Mme la Maire indique que le marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore, de vidéo-protection et des illuminations festives est attribué à l'entreprise ALCYON de DARDILLY (69) pour une durée de 12 ans. Le montant total de l'opération s'élève à 2 040 672,60 €HT pour la base. Il est nécessaire d'y ajouter : 185 922 €HT pour la mise en valeur de l'église, de la Mairie et du Beffroi et 145 988,50 €HT pour l'équipement des bâtiments sportifs.

Décision 009

Mme la Maire précise que cette décision est relative à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des locaux 2 rue du Docteur Pain. Ce marché comprend la rénovation de la façade, la création d'ouvertures, réfection de l'électricité, réalisation de sanitaires. Le lot 1 « maçonnerie » est attribué à l'entreprise TMD pour un montant de 13 610 €HT. Le lot 2 « charpente couverture et bardage » est attribué à l'entreprise Claude LAGOUTTE pour un montant de 19 765 €HT. Le lot 3 « électricité » est attribué à l'entreprise DAGOUMEAU pour un montant de 7 885 €HT. Le lot 4 « menuiserie aluminium » est attribué à l'entreprise SOTTY STORES ET FERMETURES pour un montant de 13 556 €HT.

Mme PACOT demande s'il s'agit de la réfection de l'ancien magasin « Gtout ».

Mme la Maire répond qu'il s'agit bien de cet espace. La municipalité souhaitait réaliser un marché couvert pour producteurs locaux. A ce jour, peu de producteurs sont intéressés. Un acteur économique est intéressé par ce lieu pour la vente de fruits, légumes et produits bio. La Municipalité fixe, comme contrainte, un espace réservé pour le circuit court avec des produits locaux. Ce compromis permettrait l'ouverture quotidienne de cet espace.

Par ailleurs, elle indique que la Municipalité est toujours en relation avec le propriétaire et le groupe Casino pour le commerce Place de la Mairie. Aujourd'hui, le groupe ne trouve pas de repreneur. Un acteur économique Bourbonnien semble intéressé pour disposer d'une antenne commerciale en centre-ville. La Commune suit donc son projet.

Mme PACOT souhaite savoir s'il s'agit bien du groupe Casino qui cherche un repreneur pour le commerce.

Mme la Maire répond positivement et précise que le magasin est toujours doté de son matériel.

Mme PACOT demande s'il est possible à une personne, n'ayant aucun lien avec le groupe Casino, de s'y installer.

Mme la Maire répond que c'est effectivement possible.

Décision 010

Mme la Maire indique que cette décision concerne la commande d'une étude sur la mise en valeur des collections patrimoniales en lien avec l'offre touristique. La Commune a le projet de créer un espace muséal dans les locaux FPT. Une convention conjointe sera signée.

Cette étude définira, au préalable, les différentes possibilités de mise en valeur des collections et développera une stratégie de tourisme industriel. Elle comprendra également l'élaboration d'un scénario d'interprétation et de valorisation du patrimoine et des propositions de modèles de gestion des collections. Elle sera réalisée par le Collectif Entre Vous.

M. STANIO souhaite connaître, en dehors des sujets évoqués précédemment, quelle construction se réalise dans la ZA Les Alouettes-Sornat.

Mme la Maire répond qu'il est prévu une enseigne « Marie Blachère » et une enseigne de vente de matériel médical comme il en existe une à Marcigny et Paray-le-Monial.

M. STANIO précise que des permis de construire sont affichés sans pour autant préciser le nom de l'enseigne qui va s'installer.

Mme la Maire ajoute que le propriétaire construit les cellules commerciales et les vend ensuite.

19h30 arrivée de M. LOUIS

M. DRAPIER fait remarquer qu'il est dommage que la Commune ne maîtrise plus les cellules commerciales car il existe tout de même un risque de concurrence avec des commerces existants dont certains sont déjà fragilisés.

Mme la Maire répond qu'elle en est consciente. Toutefois le problème de désertification du centre-ville est commun à de nombreuses autres Communes. Elle ajoute qu'elle a sollicité le propriétaire pour qu'il recherche des enseignes de prêt à porter et de chaussures, mais aujourd'hui la Commune n'est pas référencée pour accueillir des commerces de ce type.

Elle indique également qu'elle espérait qu'Intermarché se développe comme cela a été laissé à penser depuis 10 ans, mais à ce jour ce n'est pas d'actualité.

1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS

1.1- Aide dans le cadre de la Charte « Ma Boutique à l'essai »

Mme la Maire indique que la Municipalité a conscience que le centre-ville a besoin d'être accompagné, comme cela a été évoqué lors de l'adhésion à la Fédération des « Boutiques à l'essai ». C'est pourquoi aujourd'hui il est proposé de préciser la démarche.

M. RAYMOND informe qu'il est proposé deux actions orientées vers la revitalisation du centre bourg dans un contexte d'abandon progressif des cellules commerciales. Il est donc nécessaire de définir un périmètre central qu'il faut essayer de conserver dense, comme le fait actuellement la Commune de Moulins (03) avec la rue et la place d'Allier.

Les actions proposées par la Municipalité sont une aide dans le cadre de la charte « Ma Boutique à l'essai », ainsi qu'une aide aux vitrines.

Il précise que le dispositif « Ma Boutique à l'essai » est proposé par une fédération nationale dont l'origine se situe dans le département de l'Oise. La fédération a créé un fichier national avec des liens privilégiés au niveau des chambres consulaires ainsi que des banques. Le principe de ce dispositif est d'associer le propriétaire d'une cellule commerciale et la Collectivité pour aider à l'installation d'un commerce. Le candidat à l'installation est sélectionné par un pôle d'experts. L'accompagnement qui est proposé est le suivant :

- Pendant 6 mois (durée normale de l'accompagnement), participation au loyer à hauteur de 50% de son montant hors taxe, sous la condition que le propriétaire fasse le même accompagnement. L'accompagnement de la Commune ne pourra dépasser un plafond de 300 € par mois.
- Pendant les 6 mois suivants, sous la condition que la Fédération des Boutiques à l'Essai accorde cette prolongation, l'accompagnement de la Commune s'établira à 50% de la participation des 6 premiers mois.
- La Commune limite son soutien à deux dossiers acceptés par an.

Mme la Maire précise qu'il est important que les propriétaires proposent des locaux dignes. L'objectif du dispositif « Ma Boutique à l'essai » est également d'avoir une résonance nationale qui permettra peut-être de faire venir d'autres acteurs.

Mme MARION souhaite connaître les critères retenus lors du dépôt d'une candidature.

Mme la Maire répond que le premier critère sera le projet. S'il s'agit d'un projet similaire à des magasins présents en centre-ville, il ne sera pas retenu. La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) est partenaire de ce dispositif et fera partie du comité de pilotage.

M. RAYMOND ajoute que la fédération des « Boutiques à l'essai » permet la constitution d'un groupe d'experts du commerce qui analyse les dossiers et valide ou non un projet. Le groupe d'experts sera local.

M. DRAPIER souhaite préciser que les termes indiqués dans la note de synthèse relative à ce dossier ne sont pas appropriés. Il précise qu'il n'est pas utile de renier le passé. Les élus de la liste « Union Démocratique » sont prêts à accompagner la Municipalité pour développer le centre-ville. Il revient sur la phrase employée dans la note « *cette tendance s'est trouvée aggravée par l'insuffisante transformation urbanistique du centre* ». Il indique, que pour lui, la Municipalité est toujours sur le même discours critique de début de mandat et rappelle les actions menées par la Municipalité précédente (rénovation de la Rue du Commerce et de la Place de la République –densification du centre-ville avec la résidence personnes âgées de l'OPAC et la maison partagée – achat du magasin Rue du Commerce – voie verte arrivant en centre-ville – OTT place de la Mairie – centre d'hébergement...). Il demande à la Majorité actuelle d'arrêter la critique, car c'est la preuve pour les Bourbonnais que lorsque l'on ne fait pas grand-chose il est plus difficile de reconnaître les actions réalisées auparavant.

M. RAYMOND répond qu'il n'y a aucun reniement du passé et il considère que les propos de M. DRAPIER sont d'une méchanceté absolument lamentable. La Municipalité, comme la précédente, vit dans un contexte économique difficile dont elle n'est pas responsable. Le monde économique et commercial est en plein chamboulement et personne ne sait aujourd'hui où l'on va en centre-ville. Il indique à M. DRAPIER que s'il veut entendre que la Municipalité précédente a bien travaillé, il le fait en reconnaissant les actions menées et nommées précédemment. Il ajoute qu'il n'y a aucun reniement du passé et regrette cette méchanceté.

M. DRAPIER répond à M. RAYMOND que les notes de synthèse sont établies par les élus en place.

M. RAYMOND fait remarquer que les termes employés sont justes et ne constituent pas une critique. Il précise qu'il fait un constat sur les 25 dernières années et non pas sur la mandature précédente.

M. DRAPIER répond que dans tous les sujets abordés, par la Majorité, il est laissé à penser que rien ne se faisait avant.

M. RAYMOND ajoute que dans le cas précis il s'agit d'une question d'honnêteté intellectuelle. Parfois, malgré les actions menées par les politiques, ce que la Municipalité précédente a fait sur un bon nombre de sujets, la déliquescence de l'économie va plus vite. Il ne peut pas être reproché de vouloir rendre le centre-ville plus attractif pour les touristes lorsque l'on constate une augmentation de 10% par an de la fréquentation de l'établissement thermal.

Mme la Maire indique que si le nombre de curistes augmente de 10% chaque année, il faut remercier le Directeur de l'établissement thermal et ses salariés pour le travail accompli et la qualité de l'accueil. Elle précise que la volonté des élus est une chose, mais il faut des acteurs économiques dynamiques, volontaires et ambitieux. Sans ces acteurs, les municipalités ne sont rien. Elle précise à M. DRAPIER qu'il a très certainement une sensibilité exacerbée, mais les termes de la note sont très constructifs. Aujourd'hui, il est nécessaire de trouver des solutions pour faire avancer la Ville ensemble et ne pas faire de la politique politicienne. Le but est déjà de garder le commerce existant en centre-ville, en essayant de s'adapter à l'évolution de la Société. Elle ajoute que les Maires qui se sont succédés ont fait chacun au mieux de leurs possibilités, ce que fait actuellement la Municipalité, et il ne faut pas dénaturer ce qui est écrit.

M. DRAPIER souhaite préciser ce que les élus de la liste « Union Démocratique » pensent des projets de la Municipalité car c'est ce qui est le plus intéressant. La Municipalité a réagi en contre balançant les propos tenus dans la note.

M. RAYMOND répond que la note fait allusion à une situation générale qui s'est dégradée. Il suffit de faire la comparaison entre le nombre de cellules commerciales disponibles en 2010 (par exemple) et maintenant. La situation s'est aggravée, donc les politiques les plus efficaces sont d'amener des habitants. C'est ce qui a été fait par la Municipalité précédente avec le partenariat Ville/OPAC pour la résidence Place des Enclos et les logements de l'ancienne gendarmerie. Ces actions ont été positives mais la situation s'est encore dégradée et c'est une tendance générale.

Mme la Maire fait remarquer que le système de consommation a également changé. Il faut étudier la façon de consommer de la population et où elle consomme.

M. STANIO indique que le pouvoir d'achat entre en compte et que les consommateurs achètent au moins cher.

Mme la Maire précise qu'il faut effectivement tenir compte du pouvoir d'achat, mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui de nombreuses personnes achètent « malin » et cela représente une autre forme de consommation.

M. DRAPIER, sur le dossier des « Boutiques à l'essai », indique que toute initiative mérite d'être prise pour redynamiser le centre-ville. Par ailleurs, il rappelle que son équipe souhaiterait avoir un bilan de l'action « j'achète à Bourbon-Lancy » qui est une logique d'achat sur internet. Il pense que ces deux actions, instaurées dans des villes plus importantes que Bourbon-Lancy, risquent de ne pas créer le dynamisme attendu.

Mme la Maire répond que, pour « j'achète à Bourbon-Lancy » et le e-commerce, il ne faut pas oublier que le dispositif est en place depuis environ 6 mois seulement. L'objectif est de permettre la valorisation des commerces. L'action n'est pas destinée exclusivement aux Bourbonnais, mais aussi aux curistes et touristes. Il faut laisser le temps du développement de ce dispositif à l'échelle de la Communauté de Communes et même imaginer qu'il peut être développé à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais.

En ce qui concerne la politique d'accueil et d'attractivité, il s'agit d'un projet mené depuis plusieurs années, dont le SIVOM est à l'origine. L'Autunois s'est également lancé dans la même démarche. Ces deux territoires ont été avant-gardistes sur le sujet et aujourd'hui le Pays Charolais-Brionnais s'est engagé dans le même processus.

M. CENARD indique, pour les « Boutiques à l'essai », que l'échelle est communale. Cette initiative vise à freiner l'image de désolation lorsqu'il existe encore des commerces dynamiques mais qui sont environnés de commerces abandonnés. Une rue n'est commerçante que s'il y a une densité de commerces. Lorsque l'on parle du e-commerce et « achetez à Bourbon-Lancy », c'est une annonce qui concerne un territoire et non pas seulement Bourbon-Lancy. Le fait de s'ouvrir à Internet n'est pas une alternative qui va à l'encontre du commerce local. Cette démarche permet aux commerçants d'ouvrir leur offre et c'est l'avenir. L'environnement change et si l'on ne s'y adapte pas, on meurt.

Les politiques, dans ce contexte commercial, ont la responsabilité d'apporter des éléments favorables au développement. Le dynamisme commercial est quant à lui assuré par les commerçants en s'adaptant au changement de comportement des consommateurs.

M. DRAPIER indique qu'il lui semble que si le e-commerce est un élément moteur pour un territoire, c'est effectivement intéressant. Toutefois dans le cas précis, il s'agit plus d'économie. Le discours tenu lui convient lorsqu'il est dit qu'il faut changer d'échelle. Par contre, ses colistiers et lui-même ne sont pas d'accord sur la méthode, car « j'achète à Bourbon-Lancy » n'est pas suffisant et au minimum il doit y avoir « j'achète en Charolais-Brionnais » pour avoir un impact plus important. « J'achète à Bourbon-Lancy » ne semble pas être une vitrine suffisante pour avoir un impact économique. Il serait également intéressant que le territoire se mobilise pour les « Boutiques à l'essai » et permette ainsi d'attirer des acteurs économiques. Il précise que ce qui l'inquiète, c'est le lancement d'initiatives à une échelle qui lui semble trop petite pour être efficace. Il suggère à la Municipalité de se battre pour le changement d'échelle, car pour l'instant il a peur que l'on dépense de l'argent pour se faire plaisir.

Mme la Maire répond que la Municipalité ne se fait pas plaisir. Aujourd'hui, les petits commerçants ont besoin d'un outil. « Achetez à » permet également l'émission de bons cadeaux. Tout un travail doit être fait avec les comités d'entreprises pour leur expliquer la démarche et qu'il est possible d'acheter des bons cadeaux pour les employés. Les bons Cadhoc, très souvent remis par les comités d'entreprises, incitent à acheter ailleurs. C'est donc un travail de fourmi. L'initiative est lancée et les commerçants doivent aussi jouer le jeu.

M. BRIGAUD fait remarquer que le concept des « Boutiques à l'essai » n'a rien à voir avec « achetez à Bourbon-Lancy » et que les investissements sont différents. Pour les « Boutiques à l'essai », le budget est de 1 800 € pour 6 mois, par conséquent l'on se situe plus sur une aide au démarrage pour des personnes qui n'ont pas des capitaux assez importants pour leur permettre une installation. L'accompagnement par un comité d'experts est intéressant, mais le plus important est d'avoir un commerçant qui fasse son travail, car être commerçant est une profession.

Mme la Maire propose d'adopter l'accompagnement du dispositif « Ma Boutique à l'essai » tel que présenté.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

1.2- Aide aux vitrines

M. RAYMOND indique que le but de cette aide est de rendre le centre-ville plus attractif. Le règlement proposé pour l'aide aux vitrines est le suivant :

- L'aide est proposée pour toutes les cellules commerciales existantes situées dans le périmètre de revitalisation : Place de la République, Rue du Commerce, Place de la Mairie, Rue du 8 mai 1945, Rue du Docteur Pain, Avenue Général de Gaulle.
- L'aide est soumise au respect d'une obligation de matériaux (le bois), de style (avec moulures) et de couleur (palette en mairie).
- L'aide porte sur la réalisation ou la rénovation de l'entourage d'une vitrine. Elle ne porte pas sur le changement de vitrerie, le changement de fenêtres ou de portes.
- La rénovation des façades sur rue est couverte par l'aide existante sur les façades.
- Le montant de l'aide aux vitrines est établi à 50% des montants hors taxe engagés pour les boiseries et la finition. L'aide est plafonnée à 3 000 €.
- La Commune limite son soutien à trois dossiers par an.

Il précise que l'emploi du bois et le style imposé font référence aux vitrines existantes et par conséquent la démarche de rénovation doit être moins onéreuse en partant de l'existant. L'aide porte uniquement sur la devanture du commerce.

M. STANIO demande s'il s'agit uniquement d'une aide attribuée aux commerces.

Mme la Maire répond que seuls les commerces ou services sont concernés.

M. DRAPIER indique qu'auparavant il n'était pas possible d'apporter une aide directe aux commerces et c'est pour cette raison qu'à l'époque les aides avaient été imaginées sur les façades.

Mme la Maire précise que ce dossier a été présenté à la Chambre de Commerce et d'Industrie et que cette aide entre dans le cadre de la revitalisation du centre-ville. Cette aide permettra d'affirmer l'identité de la Ville. Elle propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. LOUIS fait remarquer que le débat sur les commerces a duré 1 heure 15. Il indique qu'il faut effectivement défendre le petit commerce. Toutefois, lorsque l'on parle de compétitivité, on s'aperçoit que même à Paris les petits commerces ferment. Par contre, les grands centres commerciaux prospèrent. Il se demande comment, devant la grande distribution, il sera possible de sauvegarder la petite distribution.

M. CHARBONNIER indique qu'il appartient à chacun de changer son comportement.

M. DRAPIER demande à M. LOUIS quelle proposition peut être faite.

M. LOUIS répond que les décisions politiques prises à Bruxelles favorisent la grande distribution.

Mme la Maire répond qu'il est difficile de changer les choses.

M. STANIO fait remarquer que les familles regardent les prix pratiqués et vont au moins cher même s'il faut se rendre dans une autre Commune.

Mme la Maire dit qu'elle est tout à fait d'accord avec la remarque de M. STANIO.

Elle informe, incidemment, du déménagement récent de la pharmacie Charton. En accord avec le propriétaire, une solution provisoire a été trouvée pour occuper l'ancienne pharmacie. Une exposition réalisée par les associations patriotiques s'y tiendra. Cette exposition permettra d'animer la rue du Commerce. De plus de nombreuses vitrines seront agrémentées de photos de l'Eté des Portraits.

1.3- Renouveau de la convention constitutive du CDAD de Saône et Loire et de la convention « point d'accès au droit »

Mme la Maire rappelle que la Commune a souhaité que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit tienne de nouveau des permanences à Bourbon-Lancy et plus particulièrement en Mairie. Cette permanence se déroule le 4^{ème} lundi après-midi de 13h30 à 16h et permet d'apporter une réponse aux citoyens du territoire. La contribution financière annuelle de la Commune est fixée à 433 € pour les années 2019 à 2023 incluses.

M. DRAPIER rappelle, qu'auparavant, ces permanences étaient assumées financièrement par l'Etat.

Mme la Maire confirme ces propos et ajoute qu'il est important d'apporter ce service à la population.

Mme PACOT précise qu'en raison de la situation géographique de Bourbon-Lancy, il est important de continuer à rendre ce service.

Mme la Maire propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.- FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

5.1- Création d'un Comité Technique commun entre la Ville de Bourbon-Lancy et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourbon-Lancy

Mme la Maire précise que ce sujet est lié aux prochaines élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre prochain. Il est proposé de créer un Comité Technique commun pour la Ville de Bourbon-Lancy et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourbon-Lancy. Au 1^{er} janvier 2018, la Ville de Bourbon-Lancy compte 109 agents, le CCAS de Bourbon-Lancy 2 agents.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.2- Fixation : du nombre de représentants du personnel au Comité Technique, du maintien du paritarisme, du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

Mme la Maire indique qu'il est proposé, en accord avec les organisations syndicales :

- De fixer à 5 le nombre de représentants du personnel titulaire et à 5 le nombre de représentants du personnel suppléant.
- De maintenir le paritarisme numérique ; c'est-à-dire que le nombre de représentants de la Collectivité, titulaires et suppléants, sera égal au nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants.
- De permettre le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.3- Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Ville de Bourbon-Lancy et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourbon-Lancy

Mme la Maire propose, dans le même cadre que le Comité Technique, de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun pour la Ville de Bourbon-Lancy et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourbon-Lancy.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.4- Fixation : du nombre de représentants du personnel au CHSCT, du maintien du paritarisme, du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

Mme la Maire indique qu'il est proposé, comme pour le Comité Technique et en accord avec les organisations syndicales :

- De fixer à 5 le nombre de représentants du personnel titulaire et à 5 le nombre de représentants du personnel suppléant.
- De maintenir le paritarisme numérique ; c'est-à-dire que le nombre de représentants de la Collectivité, titulaires et suppléants, sera égal au nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants.
- De permettre le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme PACOT demande si les élections concernent uniquement les agents.

Mme la Maire répond positivement.

5.5- Modification du tableau des effectifs

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire, chaque année, de mettre à jour le tableau du personnel. Des propositions d'avancement de grades ont été validées en Commission Administrative Paritaire le 30 mars 2018 et les avancements auront lieu le 1^{er} juillet 2018, il est donc nécessaire d'ouvrir et de fermer les postes correspondants. Elle propose d'approuver la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

Au 1^{er} juillet 2018

CREATION DE POSTES	SUPPRESSION DE POSTES
FILIERE ADMINISTRATIVE	
2 postes adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TC	2 postes adjoint administratif TC

FILIERE TECHNIQUE	
2 postes agent de maîtrise TC 4 postes adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TC 1 poste adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30h00	1 poste technicien 17h30 1 poste adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TC 8 postes adjoint technique TC 1 poste adjoint technique 30h00
FILIERE CULTURELLE	
	1 poste adjoint du patrimoine TC

Au 1^{er} septembre 2018

CREATION DE POSTES	SUPPRESSION DE POSTES
FILIERE TECHNIQUE	
1 poste adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 32h00	1 poste adjoint technique 32h00

Mme la Maire précise que certaines modifications font suite à la réussite d'un examen professionnel par des agents et elle les en félicite. Elle ajoute qu'il est important de valoriser le personnel pour la qualité du travail accompli et souligne à cette occasion le professionnalisme de Jean-Guy Briet, responsable technique en charge de la voirie, qui a bénéficié à ce titre d'une promotion.

Mme MARION indique qu'elle ne comprend pas pourquoi 11 postes sont fermés pour la filière technique et que seulement 7 postes sont créés.

Mme la Maire répond que certains agents reprennent des postes déjà ouverts et qui étaient occupés par des agents promus au grade supérieur. Un poste est également fermé suite à la démission de l'agent.

M. DRAPIER fait remarquer que la filière technique portait beaucoup de travaux et permettait en termes de budget de faire intervenir les services sur des projets d'investissement. La crainte, avec la diminution de la filière technique, est de perdre des compétences et de voir réduire la capacité d'intervention des services municipaux.

Mme la Maire répond qu'il y a effectivement des départs en retraite et une démission. Un nouvel agent vient d'être recruté. Il a une qualification de serrurier – soudeur. Il débutera courant juin. Il remplacera Serge Petit et gèrera le magasin. La Commune est confrontée à la problématique des agents se trouvant en longue maladie, qu'il est difficile de remplacer en raison de la rémunération due. Un maçon va partir en retraite très prochainement et son remplacement est à l'étude. Aujourd'hui, la Commune a besoin de personnels polyvalents. C'est pourquoi, elle se dit satisfaite de voir que la maison familiale d'Anzy-le-Duc va préparer un CAP pour les métiers au sein des services techniques dans les collectivités.

M. LOUIS indique qu'il a eu la chance de travailler avec l'équipe de la voirie pour déplacer une pirogue et qu'en deux heures la mise en place était effectuée. Il précise que le personnel est d'une compétence remarquable et fait preuve d'une très grande dextérité dans le maniement des engins. Il ajoute que ce même travail a été réalisé par des professionnels, pour le transport d'une pirogue de même type au lac de Chalain et à Aix-les-Bains, et qu'il se renseignera du coût de cette manutention.

Mme la Maire ajoute que le service bâtiment compte un apprenti et qu'il serait intéressant de pouvoir embaucher des jeunes. Elle rappelle que les travaux effectués par les services municipaux sont très importants et dans des domaines très variés.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.6- Concession d'aménagement avec l'OPAC de Saône et Loire – remboursement après solde de trésorerie

Mme la Maire rappelle que la Commune a confié, à l'OPAC de Saône et Loire, l'aménagement global de terrains situés « Clos de la Pierre Folle ». Une convention publique d'aménagement, d'une durée de 5 ans, a été signée le 27 juillet 2004. Un avenant de prolongation, de 2 ans, a été signé le 27 juillet 2009 pour permettre de mener le projet à terme. La part communale versée à l'OPAC de Saône et Loire était de 89 188 €/an pour les années 2004 à 2008 incluses et de 16 000 €/an pour les années 2010 et 2011. Ces conventions successives ont permis l'aménagement et la viabilisation des trois tranches du lotissement « Le Clos de la Pierre Folle ». Les terrains communaux ont été cédés à l'euro symbolique à l'OPAC de Saône et Loire. Après réalisation, les voiries, espaces verts et emprises publiques ont été rétrocédés à la Commune. L'OPAC de Saône et Loire a établi le bilan du solde de trésorerie de l'opération d'aménagement au 31/12/2017. Il présente un solde positif cumulé de 7 240 € qui doit être restitué à la Ville de Bourbon-Lancy.

Elle informe que suite à l'arrêt du projet de lotissement au « Champ des Fées », l'OPAC propose un nouveau programme qui se situe au Carrage à l'arrière du Complexe « Marc Gouthérou » et comportera 14 maisons.

Par ailleurs, la Commune va procéder à la division de la partie haute de la parcelle d'origine du lotissement du « Champ des Fées », pour créer 4 parcelles qui auront un accès direct par la Rue Alice Boulet. Cette partie de terrain est située en dehors des lieux repérés par la DRAC pour la réalisation de fouilles complémentaires.

M. DRAPIER fait remarquer que ce terrain présente une richesse archéologique.

M. LOUIS confirme et précise que les vestiges les plus importants sont situés à 7 mètres de profondeur. Cependant la Commune ne dispose pas d'un budget suffisant pour réaliser de telles fouilles.

Mme la Maire indique, avec exactitude, l'emplacement des futures parcelles.

M. LOUIS rappelle que le budget général comporte une ligne de 10 000 € pour l'art et il trouve cela formidable.

Mme la Maire répond que la DRAC est sollicitée pour connaître les pièces du Musée à rénover en priorité. Elle propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de la somme de 7 240 €, par l'OPAC de Saône et Loire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.7- Participations financières pour deux établissements d'enseignement secondaire

Mme la Maire indique qu'un élève Bourbonnien est scolarisé au Lycée agricole privé E. Gauthier de NANDAX (42) et qu'il en est de même à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté Claude Brosse de CHARNAY LES MACON (71). Ces établissements sollicitent une participation financière aux frais de scolarité de ces élèves. Il est proposé de voter une participation financière de 20 € pour chacun des deux établissements.

M. LOUIS informe qu'il a entendu dire que des enfants des communes ne pouvaient pas accéder à la piscine parce que la Commune ne paie pas.

Mme la Maire répond que la piscine est intercommunale et que l'accès à la piscine par les écoles est gratuit.

M. LOUIS précise que cette information lui vient du Collège.

Mme la Maire ajoute que la priorité est donnée aux écoles élémentaires et au cycle 3, dont les élèves de 6^{ème}, et qu'il n'existe pas une volonté délibérée d'exclure l'accès à la piscine des élèves d'autres classes. La situation est identique à l'année passée.

M. PACAUD fait remarquer qu'il est plus facile, pour certains, de faire croire cela, que d'expliquer la raison exacte aux parents.

Mme la Maire propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.8- Subventions de fonctionnement

Mme la Maire rappelle que les subventions ont été votées lors d'un Conseil Municipal précédent, toutefois 3 associations n'avaient pas présenté leur demande. Elle indique que les élus ont peut-être entendu dire qu'une association n'avait pas obtenu une subvention, mais la réalité est que son Président n'avait pas déposé son dossier. C'est pourquoi, après réception des dossiers, elle propose de voter les subventions suivantes :

- TBL 71 (triathlon)	500 €
- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE F. SARRIEN	1 000 €
- SONORITES DES PETITS PRES	50 €

A cette occasion, elle précise que la Commune est bienveillante avec le Collège en apportant une belle subvention à son association sportive.

Mme MAILLOT demande des précisions sur l'association « sonorité des petits prés ».

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'une association regroupant quelques musiciens.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.9- Perte de clés des salles municipales – Tarifs à appliquer

Mme la Maire informe qu'il peut arriver que des personnes utilisant des locaux municipaux perdent des clés. Certains locaux sont équipés de clés électroniques dont le coût de remplacement est onéreux. Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants en cas de perte ou de détérioration :

- 30 € le tarif de remplacement d'une clé pour toutes les salles municipales équipées de serrures de type standard.
- 70 € le tarif de remplacement d'une clé de type « verso cliq » pour toutes les salles municipales munies, ou qui le seront, d'un système de serrure électronique.

M. DRAPIER demande si ces clés électroniques peuvent être désactivées en cas de perte.

Mme la Maire répond positivement et précise que cela a été effectué récemment en raison de la perte d'une clé électronique par une association.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.10- Tarifs à appliquer pour le matériel et la vaisselle détériorés ou non restitués après mise à disposition

Mme la Maire indique qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour les différents éléments de vaisselle, le matériel et le mobilier mis à disposition. Tout matériel ou mobilier détérioré, ou non rendu, suite à une réservation ou une demande de prêt, doit être réparé ou remplacé. De même, il est nécessaire de procéder au remplacement de la vaisselle non rendue ou cassée. Il est donc proposé :

- de fixer les tarifs suivants pour chaque élément de vaisselle non restitué ou cassé :

	TARIF
Assiette plate	
Assiette creuse	1.50 €
Assiette à dessert	
Fourchette	1.50 €
Couteau	
Cuillère à café	
Tasse	2 €
Coupe à champagne	1.50 €
Verre ordinaire	
Verre ballon 14 cl	1 €
Verre ballon 15 cl	
Verre ballon 19 cl	
Pichet 1 litre ou 1/2 litre	
Broc bistrot - 1 litre	2 €
Cuillère à potage	
Cuillère de service	2.50 €
Saladier verre	3.50 €
Plat à gratin	11 €
Corbeille à pain inox	5 €
Plat rectangulaire inox	
Légumier inox	10 €
Saladier inox	
Pichet inox	13 €
Louche	6 €
Percolateur	140 €
Plateau de service Noir (Dimension 46/36)	6 €

- de fixer le coût de remplacement ou de réparation, de tout matériel ou mobilier détérioré ou non rendu, au montant TTC de la facture établie à cet effet,

Mme PACOT fait remarquer que la mise en place de ces tarifs va représenter un travail de vérification important pour le personnel.

Mme la Maire informe d'une nouvelle organisation lors de la location. Un contrôle rigoureux est désormais effectué avant et après la mise à disposition.

M. STANIO indique que le tarif d'une assiette lui semble élevé.

Mme la Maire répond que les tarifs ont été étudiés par les services en fonction du fournisseur. Elle propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.11 – Marché de performance pour la conception-réalisation d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur

Mme la Maire indique qu'une présentation de ce projet vient d'être effectuée à l'ensemble des élus. Des candidats ont répondu à la consultation du marché de performance pour la conception-réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur. La Commune a une obligation d'attribuer une prime de 5 000 € aux candidats qui ne seront pas retenus et qui auront effectué un travail important pour la présentation de leur dossier. Cette prime est intégrée dans le plan de financement.

M. STANIO fait remarquer que l'on peut considérer qu'il s'agit d'un devis payant.

M. DRAPIER demande si cette prime correspond au choix de l'appel d'offres ou si cela est spécifique à ce type de projet.

Mme la Maire répond que cette prime est due parce qu'il s'agit d'un marché de conception-réalisation. La Commune a obligation d'indemniser le travail effectué par chaque candidat soumissionnaire non retenu (ayant remis une offre recevable et complète).

Mme PACOT demande si cela est spécifique à ce genre de dossier.

Mme la Maire répond que cette prime est obligatoire pour tous les projets de conception-réalisation.

M. DRAPIER indique que cela consiste à motiver les candidats à répondre.

Mme la Maire précise que la visite du site s'est déroulée aujourd'hui.

M. LOUIS demande combien de candidats vont présenter une offre.

Mme la Maire précise que suite à l'avis d'appel à concurrence, 5 entreprises se sont déplacées pour la visite.

M. LOUIS fait remarquer que les candidats peuvent se connaître et se mettre d'accord sur les dossiers qu'ils vont déposer, puisque les candidats non retenus ont la certitude de recevoir 5 000 €.

M. RAYMOND précise à M. LOUIS qu'il s'agit d'une obligation juridique parce que cela concerne un marché de conception-réalisation. Cette procédure est la même que pour un marché d'architecture.

M. LOUIS indique que l'ensemble de la propriété du château du Vigneau fonctionne avec une chaufferie bois et celle-ci a été installée par une entreprise de Bourbon-Lancy. Il ne comprend donc pas pourquoi il est attribué une prime à des sociétés qui ne vont rien faire.

Mme la Maire répond que les entreprises vont concevoir un projet.

M. STANIO fait remarquer que le chauffage au bois existe déjà dans une Ville voisine et qu'elle se sert en bois dans une entreprise située à 100 km.

Mme la Maire indique qu'une réponse a été apportée à cette question lors de la réunion préalable à la séance du Conseil Municipal.

M. STANIO précise qu'il n'a pas été invité.

Mme la Maire répond que tous les Conseillers Municipaux ont été invités. Il a été précisé dans cette réunion que le bois pouvait être acheté à Cronat et à Chevagnes.

M. DRAPIER demande s'il est possible d'associer les élus de l'opposition à ce type de projet.

Mme la Maire propose d'organiser une visite de la chaufferie bois de Luzy et éventuellement celle de Toulon-sur-Arroux qui est en cours de réalisation.

M. LOUIS demande à M. CHARBONNIER, dont la propriété est équipée d'une chaufferie bois, de donner son avis.

M. CHARBONNIER précise qu'il est important d'étudier l'économie qui sera réalisée avec ce type de chaufferie. Il ajoute qu'il n'est pas possible de comparer le projet de la Commune avec son installation.

Mme la Maire, après vérification du dossier, précise à M. STANIO qu'il a reçu l'invitation à la réunion le 14 mai par mail. Elle propose d'approuver l'attribution d'une prime de 5 000 € aux candidats à l'issue de la consultation relative au marché de performance pour la conception-réalisation des ouvrages (chaufferie bois et appoint, réseau de chaleur) et leur exploitation.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 17 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

INFORMATION DIVERSES

Direction de l'Hôpital

Mme la Maire informe que M. FLOT ARNOULD Laurent prend la direction de l'hôpital de Bourbon-Lancy et qu'elle le rencontrera prochainement.

Cérémonie de citoyenneté

Remise des cartes électorales aux jeunes âgés de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la Commune. La cérémonie de remise des cartes d'électeur se déroulera Dimanche 27 mai - 10H30 – Salle des mariages.

Visite du chantier de la crèche

Une visite de la crèche, ouverte à l'ensemble des élus, est prévue le jeudi 7 juin à 15h30.

Visite du Centre Technique Municipal

Une visite du Centre Technique Municipal, ouverte à l'ensemble des élus, est prévue le 9 juin à 9h.

Sous-Préfecture de Charolles

Mme GERONIMI Hélène a été nommée Sous-Préfète de Charolles par décret en date du 9/5/18.

Pays Charolais-Brionnais

Création d'un jeu de société dont le plateau de jeu sera le Pays Charolais-Brionnais. Il comportera 500 à 600 questions, sur tous les aspects du Charolais-Brionnais (géographie-histoire-patrimoine-expressions locales-traditions-légendes-célébrités-vie quotidienne...). Il sera possible de jouer avec chaque Commune nommée sur le plan. Les boîtes de jeu seront commercialisées en octobre au prix de 26,90 €.

Fête des voisins – 25 mai 2018 – 18 h

Six lieux de rencontre sont proposés par la Municipalité.

- Le Fourneau – Place de la Glacière
- St Denis/Les Forges – Maison de Quartier J. Vincent
- Le Carrage/Sorbier – Complexe M. Gouthérou
- St Léger – Place d'Aligre
- Centre-ville – Maison partagée
- Fréminet – Place située rue Maublanché

Bourse de puériculture

Ventes en baisse lors de la bourse de puériculture qui s'est déroulée récemment.

Mme PACOT précise qu'il faut attendre la bourse suivante pour constater si la tendance se confirme. Elle indique également que les gens consomment différemment, notamment avec Internet.

Mme BRENON fait remarquer que cette vente a eu lieu pendant les vacances scolaires.

Descente de la Loire en canoë

Mme la Maire informe que des descentes de la Loire en canoë seront organisées par M. Rousselet de Saint-Aubin-sur-Loire et le café Merlette de Vitry-sur-Loire. L'hébergement sera également possible chez M. Faudan propriétaire des chambres d'hôtes du « Pont de la Loire ». Elle félicite cette initiative privée et précise que par conséquent les descentes de la Loire mises en place les autres années en partenariat avec l'OTT sont arrêtées.

Manifestations diverses

Du 5 au 27/5/18	ISRAEL – Expo photos – Laurent Jeannin	Salle Pingré de Farivilliers
Du 28/4/18 au 28/10/18	Les jardins éphémères	Parc Saint Prix
Du 26/5 au 23/6/18	Exposition « jardin potager »	Médiathèque
27/5/18	Commémoration « Journée nationale de la Résistance »	11h30 Square Jean Moulin
29/5/18	Les rencontres de quartiers	13h30 rue de Gueugnon (au carrefour de la Place de l'Eglise) 14h rue des Nouettes 14h30 place du Champ de Foire 15h rue et place des Prébendes 16h rue du Champ des Vignes 17h rue de la Cave aux Fées puis Rue de Gueugnon
30/5/18 06/6/18 20/6/18	Raconte-moi une histoire	Médiathèque
01/6/18	Concert Yves Jamait M. JACOB précise que la salle sera pleine et que c'est une entière satisfaction pour la Commune.	Espace culturel St Léger
Du 1/6 au 3/6/18	Rendez-vous aux jardins sur le thème « l'Europe des jardins »	Journée réservée aux scolaires le 01/6/18 sur le thème « l'éveil des sens », en collaboration avec le service des espaces verts et le pôle culture communication

Du 02 au 10/6/18	Exposition « Résonnance autour de la peinture » M. CENARD indique qu'une représentation inaugurale se tiendra les 2 et 3 juin – elle s'articulera autour de 3 éléments, la lecture de poèmes, la projection de tableaux et un accompagnement musical	Salle Pingré de Farivilliers
Les 5 et 7/6	La ruche et les abeilles	18 h plan d'eau du Breuil
7/06/18	Conférence « Je me défends du harcèlement... » par Emmanuelle Piquet, psycho-praticienne	En partenariat avec l'UPVLA Salle Roger Luquet – 20h30
8/06/18	Commémoration « journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine »	18h – Monument aux morts Place de la Mairie
16-17-18/6/18	Fête patronale de la St Jean	
Du 16/6 au 01/7/18	Exposition « à la façon de Rameau »	Salle Pingré de Farivilliers 15h -19h
18/6/18	Commémoration « journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940 »	Square Jean Moulin – 18h
21/6/18	Fête de la Musique	

Eté des portraits

M. RAYMOND indique que la biennale est en cours d'organisation. Les délais pour recevoir les photos sont écoulés et les opérations de jury se sont déroulées le lundi de Pentecôte. Les photos sont actuellement en cours de tirage. Cette biennale est par avance un succès chez les professionnels avec 988 photos, sans compter les expositions d'invités. Il ajoute que suite à l'appel d'offres européen pour le développement des photos, cette année les entreprises SERY RO.SI de Paray-le-Monial et PVP de Saint-Agnan ont été retenues. L'association a également sous-traité l'installation d'une exposition et c'est donc PVP qui montera une exposition de grand format sur la base des plans donnés. Cette année le festival devient Charolais-Brionnais dans toute sa production. L'inauguration se tiendra le 22 juillet et les expositions se dérouleront jusqu'au 28 octobre.

Etat Civil

Mme la Maire informe de la naissance de Gabriel, fils de Morgane LACROIX, Conseillère Municipale. Elle fait également part du décès de M. Jean DUPUIS, oncle de Sandrine DEGUEUSE et présente ses condoléances à sa famille.

Mme la Maire clôt la séance en indiquant que le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.